



La demande de naturalisation

Par **dred**, le **22/09/2015** à **21:09**

Bonjour,

Ma demande de naturalisation a été ajourné pour deux ans, car mon contrat de travail (CDDI pour 1 an, 26h par semaine) ne me procurait pas des ressources suffisantes. Depuis ma situation est changé, j'ai trouvé un CDD plein temps avec le salaire plus que SMIC. Je voudrais savoir est-ce c'est obligatoire d'attendre deux ans pour refait la demande de naturalisation ? Est-ce que peut-etre car la raison du refus n'existe plus je pourrais la refaire tout de suite ? Merci d'avance!

Mes salutations distinguées